

Municipalité de Grandson

Extrait légal du Procès-Verbal

Séance	2024/039
Date	28.10.2024
Décision	2.3
Titre	Budget 2025 - validation du document de travail
Présidence	VIALATTE Antonio
Municipal responsable	VIALATTE Antonio

Municipalité de Grandson

Moyennant quelques adaptations, la Municipalité décide de valider le budget 2025 tel que présenté.

Concernant les tarifs eau et épuration, les augmentations validées sont les suivantes :

- épuration : passage de CHF 2.30 à CHF 2.50/m3 et taxe surface construite de CHF 1.00 à CHF 2.10/m2
- eau : passage de CHF 1.60 à CHF 1.80/m3 consommation et taxe abonnement par unité locative de CHF 40.- à CHF 70.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



VIALATTE Antonio



Le Secrétaire



BEAUVERD Eric